

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 17 (1925)  
**Heft:** 1

**Rubrik:** Dans les fédérations syndicales suisses

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 25.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

auxquelles cette compétence a été laissée ou déléguée par le canton.

Le service public de placement doit remplir les conditions suivantes: Il doit englober toutes les professions. Il doit être gratuit; seul le remboursement de frais occasionnés par des démarches spéciales pourra être réclamé des commettants. De plus, la gestion et la direction doivent être impartiales. Des comités comprenant en nombre égal des employeurs et des employés seront constitués et consultés dans les questions qui concernent les bureaux de placement. En cas de grève, de lock-out et de boycottage, le service de placement continuera à fonctionner; toutefois, il signalera d'une manière appropriée le conflit aux personnes qui réclament ses services.

L'Office fédéral du travail fonctionne comme bureau central pour l'ensemble du pays; il exerce aussi la haute direction du service public de placement. Le Département fédéral de l'économie publique est chargé d'édicter les dispositions nécessaires concernant l'activité et le service de renseignements des bureaux publics de placement. Il doit aussi prendre les mesures nécessaires en vue de coordonner les opérations des bureaux gratuits publics et privés de placement. Il peut, pour certaines catégories professionnelles, confier à des bureaux paritaires professionnels les tâches incombant au service public de placement.

Pour le surplus, les dispositions de l'arrêté fédéral du 29 octobre 1909 concernant l'encouragement, par la Confédération, du service de placement, s'appliquent sans modifications.



## Dans les fédérations syndicales suisses

**Métallurgistes et horlogers.** Le manque de place nous a fait retarder jusqu'à ce jour de signaler le rapport pour 1923 de la F. O. M. H. L'effectif a reculé de 42,745 membres à 41,669. Il convient de mentionner que si une amélioration de la marche des affaires dans les industries métallurgique et horlogère s'est fait sentir, celles-ci ont occupé en 1923 32,152 ouvriers de moins qu'en 1918, qui fut particulièrement bonne.

La caisse centrale présente aux recettes fr. 2,031,768 et aux dépenses fr. 1,686,112.—; soit un excédent de recettes de fr. 345,656.—. La caisse centrale a versé pour secours de maladie, décès, etc., fr. 493,121.—, pour secours de grève fr. 237,012.—; pour secours de chômage fr. 122,475.—. La fortune totale de la fédération se montait à la fin de 1923 à fr. 2,321,047.—.

La fédération a conduit durant cette année 157 mouvements, auxquels participèrent 17,398 ouvriers, dont 11,283 étaient organisés. Ces mouvements se terminèrent comme suit: 65 avec un succès complet, 54 avec un succès partiel, 30 sans succès, et 8 n'étaient pas terminés à la fin de l'exercice. La fédération eut 14 grèves à conduire; elles concernaient 1407 ouvriers et 59 établissements. Le rapport donne des renseignements détaillés sur toute cette activité et dans les principaux groupes professionnels. Des tableaux statistiques le complètent très utilement sur le mouvement de la caisse de maladie et la caisse de chômage.



## Mouvement international

**Réunion du Bureau de la Fédération syndicale internationale.** Le Bureau de la F. S. I. s'est réuni à Amsterdam les 1er et 2 décembre derniers. Les questions suivantes seront examinées à la réunion commune avec le comité exécutif de l'Internationale socialiste, qui est

convoqué pour les 3 et 4 janvier 1925: Le pacte de garantie et la ratification des conventions adoptées aux conférences internationales du travail. La réunion du conseil général de la F. S. I. prévue pour janvier, a été ajournée aux 5, 6 et 7 février prochains. En ce qui concerne les déclarations du président Purcell, faites au cours de son voyage en Russie, le Bureau fut unanime d'avis qu'elles ne sauraient en aucun cas engager la responsabilité de la F. S. I. Purcell s'est rendu en Russie au nom des syndicats britanniques et nullement pour la F. S. I. Après diverses questions administratives, qui seront soumises au conseil général, dont une relative à l'affiliation des syndicats russes, le Bureau décida de procéder à une enquête auprès des centrales affiliées sur le problème de l'émigration et de l'immigration. Donnant suite à une lettre de la Fédération internationale des ouvriers du transport demandant à la F. S. I. de procéder à une enquête sur les conséquences de l'application du plan Dawes, les centrales nationales de Belgique, de Grande-Bretagne, d'Allemagne et de France seront invitées à fournir à la F. S. I. des documents statistiques sur l'importation et l'exportation, le montant du coût de la vie, les salaires et les conditions de travail en 1922, 1923 et 1924.

Pour encourager la propagande contre la guerre, le Bureau a décidé de convoquer une conférence de la F. S. I. au même lieu et à la même date que la conférence projetée par la S. d. N. pour le problème du désarmement. Le comité d'action contre la guerre, qui fut nommé à Rome au congrès de 1922, sera également convoqué.



## Etranger

**Allemagne.** L'Union générale des syndicats allemands (Allgemeiner deutscher Gewerkschaftsbund) publie son rapport d'activité pour l'année 1923. L'introduction donne avec un aperçu de la situation économique un rapport détaillé sur l'occupation de la Ruhr et ses effets sur la vie économique de toute l'Allemagne, ainsi que sur le change. Un autre chapitre est consacré à la lutte des syndicats pour le maintien de la république. Tout particulièrement intéressants sont les chapitres relatant la lutte sans merci du mark et l'augmentation des prix, ainsi que la stabilisation du mark et le mark-rente.

L'Union générale des syndicats allemands s'occupe ensuite de la situation du marché du travail et de l'assistance-chômage; le rapport renseigne abondamment sur la situation en Allemagne. La misère de la classe ouvrière allemande obligea l'Union à intervenir souvent pour proposer des mesures en vue de combattre le renchérissement. La politique d'économie réalisée sur le dos de la classe ouvrière est aussi vivement critiquée.

D'autres chapitres traitent de la journée de huit heures et des luttes engagées pour son maintien, ainsi que des diverses questions de politique sociale et économique (politique des salaires, conseils de fabriques, construction de logements, organisations de jeunesse, questions internes).

La statistique du mouvement des membres permet de constater que l'U. G. S. A. possédait à fin 1923 au total 44 fédérations avec 7,063,158 membres (l'année précédente 49 fédérations avec 7,895,065 membres). La forte diminution d'effectif est imputable surtout à la catastrophe financière qui s'est produite vers la fin de 1923 et qui causa le départ d'un grand nombre de membres.

**Etats-Unis d'Amérique.** Le 44<sup>me</sup> congrès ordinaire de la Fédération des syndicats américains s'est tenu le 17 novembre dernier à El Paso; près de 400 délégués y